

**APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/DéLIO/2023**

**RELATIF A :**

Fourniture, installation et mise en marche du matériel d'artisanat au profit des coopératives, dans les provinces de Figuig et Nador, en trois lots :

- ✚ Lot n° 1 : Machines à broder ;
- ✚ Lot n° 2 : Machines à coudre ;
- ✚ Lot n° 3 : Machines à tricoter.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

Award ID: 00080211

Project ID: 00089983

Appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'al 2 § 1 de l'article 16 et § 1 de l'article 17 et al. 3 § 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume.

## Table des matières

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....	4
Article 1: Objet du marché.....	4
Article 2: Consistance.....	4
Article 3: Pièces constitutives du marché issu du présent appel d'offres.....	4
Article 4: Maitre d'ouvrage.....	4
Article 5: Référence aux textes généraux applicables au marché.....	4
Article 6: Validité et date de notification de l'approbation du marché.....	5
Article 7: Élection du domicile du fournisseur.....	5
Article 8: Délai d'exécution.....	6
Article 9: Nature et caractère des prix.....	6
Article 10: Cautionnement et Retenue de garantie.....	6
Article 11: Assurances - Responsabilité.....	7
Article 12: Nature et délai de garantie.....	7
Article 13: Modalités et conditions de livraison.....	7
Article 14: Documents à fournir avec chaque machine fournie.....	9
Article 15: Modalités de règlement.....	9
Article 16: Réceptions provisoire et définitive.....	10
Article 17: Pénalités pour retard.....	10
Article 18: Droits de timbre et d'enregistrement.....	10
Article 19: Lutte contre la fraude et la corruption.....	10
Article 20: Résiliation du marché.....	10
Article 21: Règlement des différends et litiges.....	11
Article 22: Dépôt des documents techniques.....	11
CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES.....	12
Article 23: Normes et marques de qualité.....	12
Article 24: Spécifications techniques.....	12
Article 25: BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF.....	21

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Monsieur le Directeur National du programme DÉLIO, représenté par Monsieur Mbarki MOHAMED, désigné ci-après par le Maître d’Ouvrage.

**D’UNE PART**

ET

**I. Cas de personne physique**

Mr..... (Nom, prénom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
Registre de commerce de ..... (Localité) sous le n° .....  
Patente n° ..... Affilié à la CNSS sous n° .....  
Faisant élection de domicile .....  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres):.....  
Ouvert auprès de .....à.....

**II. Cas d’une personne morale**

Mr..... (Nom, prénom et qualité au sein de l’entreprise)  
Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.  
Au capital social ..... Patente n° .....  
Registre de commerce de .....(Localité) Sous le n°.....  
Affilié à la CNSS sous n° .....  
Faisant élection de domicile au .....  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres):.....  
Ouvert auprès de .....à.....

**III. Cas d’un Groupement**

Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la convention .....(les références de la convention).....

- **Membre 1 :**

M. ....qualité .....  
Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.  
Au capital social ..... Patente n° .....  
Registre de commerce de.....Sous le n°.....  
Affilié à la CNSS sous n° .....  
Faisant élection de domicile au .....  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres).....  
Ouvert auprès de..... à .....

- **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

- .....

- **Membre n :** .....

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant M..... ..(Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l’exécution des prestations, ayant un compte bancaire commun sous n° (RIB sur 24 chiffres).....

Ouvert auprès de (banque) .....à .....

**D’autre part**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### Article 1: Objet du marché

Le marché issu du présent appel d'offres a pour objet, la **fourniture, installation et mise en marche du matériel d'artisanat au profit des coopératives, dans les provinces de Figuig et Nador, en trois lots :**

- ✚ Lot n° 1 : Machines à broder ;
- ✚ Lot n° 2 : Machines à coudre ;
- ✚ Lot n° 3 : Machines à tricoter.

### Article 2: Consistance

Le marché issu du présent appel d'offres consiste à **la fourniture, l'installation et la mise en marche du matériel d'artisanat, avec une formation** au profit des coopératives d'artisanat dans les provinces de Figuig et Nador, en trois lots, consistant en ce qui suit :

- ✚ Lot n° 1 : Machines à broder ;
- ✚ Lot n° 2 : Machines à coudre ;
- ✚ Lot n° 3 : Machines à tricoter.

Et ce, conformément aux clauses techniques ci-après.

### Article 3: Pièces constitutives du marché issu du présent appel d'offres

Les pièces contractuelles constituant le marché issu du présent appel d'offres par ordre de priorité sont :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.) ;
3. La documentation technique fournie par le titulaire, au niveau de son offre ;
4. Le bordereau des prix - détail estimatif ;
5. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, (CCAG-T) approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

Par le fait même de la signature de l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent CPS ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelles par ce même document.

### Article 4: Maitre d'ouvrage

Le maitre d'Ouvrage est le directeur National du Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental (DÉLIO).

### Article 5: Référence aux textes généraux applicables au marché

Les parties contractantes du marché issu du présent appel d'offres sont soumises aux dispositions des textes suivants :

- 1) Le règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume (à télécharger du site officiel de l'Agence de l'Oriental : [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma))
- 2) Le dahir N°1-15-05 du rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi N° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- 3) Le Décret 2-07-1235 du 05 kaada 1429 (04 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
- 4) Le décret n° 2-14-394 du 13 mai 2016 approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le corps de l'Etat ;
- 5) Tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date de la signature du marché.

Il est expressément stipulé qu'en cas de contradiction entre des dispositions du marché issu du présent appel d'offres et celles des documents sus visés, seules seront applicables les clauses du marché issu du présent appel d'offres ainsi que les dispositions du règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume sus indiqué. Le titulaire ne pourra en aucun cas, exciper de l'ignorance des documents énumérés au présent article pour se soustraire aux obligations qui en découlent. S'il estime que la désignation des divers documents est insuffisante, le titulaire est tenu de requérir les renseignements complémentaires avec la signature du marché, celle-ci impliquant qu'il est parfaitement renseigné avant la remise de son acte d'engagement.

#### **Article 6: Validité et date de notification de l'approbation du marché**

Le marché issu du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur National du programme DÉLIO.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement de la livraison. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de 75 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

#### **Article 7: Élection du domicile du fournisseur**

L'entrepreneur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'ouvrage dans un délai de **quinze (15) jours** à partir de la date de la notification de l'approbation de son marché. Faute à lui de satisfaire à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le Maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les **quinze (15) jours** suivant la date d'intervention de ce changement.

### **Article 8: Délai d'exécution**

Le matériel constituant les trois lots objet du présent appel d'offres, doit être livré en totalité, installé et mis en service dans un **délai global de (120) cent vingt jours (4 mois)** à compter du lendemain de la date de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement du marché.

Toutefois, dans le cas où les trois lots seraient attribués à des concurrents différents, les **délais partiels** seront, **d'une manière simultanée**, de **(120) cent vingt jours (4 mois)** pour chacun des **trois lots**.

### **Article 9: Nature et caractère des prix**

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Le prix du marché couvre et rémunère l'ensemble du matériel objet du marché tel qu'il doit être exécuté conformément à ce dernier et ce quelles que soient les quantités réellement exécutées.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la **livraison, le transport, l'installation et la mise en marche des fournitures, avec une formation** au profit des bénéficiaires, y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe des fournitures.

Le présent marché est passé à prix **fermes et non révisables**.

Les prix du marché sont libellés en dirhams marocain (DH).

### **Article 10: Cautionnement et Retenue de garantie**

En application des Articles 15,16 et 17 du C.C.A.G.T, le cautionnement provisoire est fixé à :

Pour le **lot n°1** : **Cinq Mille Huit Cent** Dirhams **(5 800,00 DH)**.

Pour le **lot n°2** : **Deux Mille Deux Cent** Dirhams **(2 200,00 DH)**.

Pour le **lot n°3** : **Mille Sept Cent** Dirhams **(1 700,00 DH)**.

Le cautionnement définitif de chaque lot est fixé à **trois pour cent (3%)** du montant initial dudit lot, arrondi à la dizaine de Dirhams supérieure, il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

La retenue de garantie à prélever sur la facture du marché est de **sept (7%) pour cent** du montant de la facture.

Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire personnelle et solidaire délivrée par les établissements bancaires autorisés à cet effet.

Elle sera restituée après la réception définitive, sous réserve que le titulaire du marché ait satisfait à toutes ses obligations.

#### **Article 11: Assurances - Responsabilité**

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de livraison, les attestations, délivrées par les établissements d'assurances, justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce, conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAG-T approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

#### **Article 12: Nature et délai de garantie**

Le titulaire garantit que tout le matériel livré en exécution du marché est neuf, de fabrication récente et n'a jamais été utilisé. Il garantit en outre que le matériel n'a aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés et qu'il répond aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché.

La garantie consentie s'applique à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- a) Maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;
- b) Introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- c) Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.
- d) Garantir la disponibilité des pièces de rechange et du service après vente.

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien, ainsi que les frais de démontage, remontage, emballage et transport du matériel.

Le délai de garantie du marché est fixé à **une année**, à partir de la date de la réception provisoire.

#### **Article 13: Modalités et conditions de livraison**

##### **13.1 Livraison**

Le titulaire doit livrer et installer le matériel objet du marché, issu du présent appel d'offres, **dans les locaux des coopératives bénéficiaires, qui seront indiqués par le maître d'ouvrage**. Un préavis de **15 jours au moins** doit parvenir au maître d'ouvrage avant la réception provisoire.

Le déchargement à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un **bulletin de livraison** établi en trois exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché et le N° du lot ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des fournitures livrées (N° du marché, N° du lot, N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées...etc.).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le matériel installé demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son installation et la réception du marché.

Les fournitures doivent être livrées avec tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en marche des machines objet du présent appel d'offres.

Le prix des accessoires est réputé inclus dans les prix des machines.

### **13.2 Opérations de vérification**

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et celle indiquée sur le bordereau des prix - détail estimatif.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards des matériels livrés avec les spécifications techniques. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif, du quantitatif stipulé sur le bordereau des prix - détail estimatif, et **par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique déposée** lors de la procédure d'appel d'offres.

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai raisonnable. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par une commission technique de réception désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.

Le titulaire procédera à sa charge à une démonstration de montage /démontage et essais au profit des bénéficiaires, sous la supervision de la commission.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le présent marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant pourvoir à leur remplacement.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé.

Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le comité sera imputable au titulaire.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, la commission procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par la commission au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

#### **Article 14: Documents à fournir avec chaque machine fournie**

Le fournisseur s'engage à fournir, par machine, les documents suivants :

- Un **certificat de garantie** du fabricant ou fournisseur, **d'au moins une année** ;
- Un guide de mise en marche et d'utilisation ;
- Un guide de réparation des pannes et/ou des opérations de maintenance fréquentes.

Ces deux derniers documents doivent être rédigés préférentiellement en langue arabe.

Le prix des documents suscités est réputé inclus dans les prix des machines.

#### **Article 15: Modalités de règlement**

Le paiement sera effectué sur la base du montant hors taxes, le programme remettra au titulaire une attestation d'exonération de la TVA, sur la base d'une facture Pro forma fournie par le titulaire.

Le paiement des sommes dues au titulaire au titre du marché issu du présent appel d'offres sera effectué après la livraison du matériel, selon les règles de la comptabilité publique dans les conditions ci-après.

Une fois la réception prononcée, le titulaire remet au maître d'ouvrage une facture établie en (6) six exemplaires décrivant le matériel livré et indiquant les quantités livrées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Après vérification et réception de la facture sur la base des pièces justificatives du service fait, le maître d'ouvrage procède avec une promptitude raisonnable aux formalités nécessaires au mandatement de la somme due au titulaire. Le montant à mandater est calculé par application des prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif aux quantités effectivement réceptionnées, en tenant compte, s'il y a lieu, de la retenue de garantie et, le cas échéant, de l'application des pénalités de retard.

La facture doit être arrêtée en toutes lettres et certifiée exacts par le maître d'ouvrage, elle doit, en plus, être signée et approuvée par le titulaire qui doit, en outre, rappeler l'intitulé de son compte courant postal, bancaire ou à la Trésorerie générale.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titulaire en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert au nom du titulaire, tel qu'il ressort de son acte d'engagement.

#### **Article 16: Réceptions provisoire et définitive**

La réception provisoire sera prononcée, après **livraison, installation, mise en marche et formation** concernant l'ensemble du matériel commandé au titre du marché et reconnu après vérification et contrôle, qualitativement et quantitativement conforme aux spécifications du marché issu du présent appel d'offres, et après remise par le titulaire, des **certificats de garantie** du fabricant ou du fournisseur.

La réception sera constatée par un procès-verbal dans lequel seront portées de manière contradictoire les observations et réserves des représentants du maître d'ouvrage et du titulaire.

La date de prise d'effet de la réception est la date de livraison, installation et mise en marche du matériel. Cette date sera prise en compte pour l'application, éventuelle, des pénalités de retard.

La réception définitive sera prononcée après expiration du délai de garantie.

#### **Article 17: Pénalités pour retard**

En cas de retard dans l'exécution des prestations il sera appliqué à l'encontre du titulaire une pénalité journalière de 1‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

Le montant total de ces pénalités est plafonné à 8% (huit pourcent) du montant initial du marché modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

#### **Article 18: Droits de timbre et d'enregistrement**

Conformément à l'article 7 du CCAG applicable aux marchés de travaux, le fournisseur doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement et timbre du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

#### **Article 19: Lutte contre la fraude et la corruption**

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du marché issu du présent appel d'offres.

#### **Article 20: Résiliation du marché**

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume.

### **Article 21: Règlement des différends et litiges**

Si au cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T.

Tout litige ou contestation entre le Maître d'Ouvrage et le fournisseur sera soumis à la juridiction administrative compétente.

### **Article 22: Dépôt des documents techniques**

Tout concurrent doit obligatoirement déposer d'une manière électronique, sur le portail des marchés publics, **les prospectus, les catalogues ou les fiches techniques**, concernant tous les articles tels qu'énumérés au bordereau des prix-détail estimatif ; relatif à chacun des lots, conformément à l'article 11 du Règlement de consultation.

**L'absence des prospectus, catalogue, ou fiches techniques ou leurs non-conformités aux descriptifs du présent CPS entrainera l'écartement de l'offre concernée.**

## CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES

### Article 23: Normes et marques de qualité

Les machines objet du marché issu du présent appel d'offres, devront être **conformes aux normes de qualité** en vigueur, en termes de robustesse, fiabilité et durabilité, et ne devront présenter aucun risque sur la sécurité des utilisateurs.

### Article 24: Spécifications techniques

Les machines objet du marché issu du présent appel d'offres, devront répondre aux **spécifications techniques, indicatives**, ci-après, sinon des caractéristiques **similaires**.

***Dans le cas de la non disponibilité des machines ayant les caractéristiques techniques indicatives, ci-après, le concurrent pourrait proposer d'autres machines similaires, assurant les mêmes fonctions.***

#### A. LOT N° 1: Machines à broder

**Prix n° A.1: Machine à broderie, à deux têtes, multi-couleurs, assistée par logiciel.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à broder automatique, à **deux têtes** ; à **une ou plusieurs aiguilles** par tête ;
- **Multi couleurs** ; avec changement de couleur **automatique** ;
- **Champ de broderie** : **au moins 200 x 200 millimètres / tête** ;
- La vitesse de couture, doit être **au minimum 800 points/minute** ;
- Voltage : **220 Volts** ;
- Doit être **programmable par logiciel intégré**, avec licence agréée ;
- Avec possibilité de **transmission des dessins par clé USB** ;
- Doit être équipée d'un **écran tactile**, montrant la broderie en temps réel, et permettant le **paramétrage de la machine, la modification du dessin** (agrandissement, réduction) ; avec **touche de déplacement du cadre** ;
- Doit être munie d'option de détection automatique de la casse de fil et des pannes ;
- Doit être munie de **lumière LED incorporée** ; et d'un bouton de démarrage et **d'arrêt d'urgence** ;
- Doit être livrée avec un **stabilisateur de tension**, dans le cas où il sera nécessaire, pour la protection de la machine contre les chutes et les hausses de tension ;
- Avec **guide d'utilisation, table et support de travail**, housse de protection et tous les **accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° A.2: Machine à broder mono-tête, multi-couleurs, assistée par logiciel.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à broder automatique, **mono-tête**, à **une ou plusieurs aiguilles** ;

- **Multi couleurs** ; avec changement de couleur **automatique** ;
- **Champ de broderie** : au moins 200 x 200 millimètres ;
- **La vitesse de broderie maximale**, doit être au minimum 800 points/minute ;
- Voltage : **220 Volts** ;
- Doit être **programmable par logiciel intégré**, avec licence agréée ;
- Avec possibilité de **transmission des dessins par clé USB** ;
- Doit être équipée d'un **écran tactile**, montrant la broderie en temps réel, et permettant le **paramétrage de la machine, la modification du dessin** (agrandissement, réduction) ; avec **touche de déplacement du cadre** ;
- Doit être munie d'option de détection automatique de la casse de fil et des pannes ;
- Avec **lumière LED incorporée** ; et d'un bouton **d'arrêt d'urgence** ;
- Doit être livrée avec un **stabilisateur de tension**, dans le cas où il sera nécessaire, pour la protection de la machine contre les chutes et les hausses de tension ;
- Avec **guide d'utilisation, table et support de travail**, housse de protection et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° A.3: Machine à broder zig-zag (Broderie Rbati).**

**Caractéristiques indicatives :**

- Doit permettre de **broder, par zig-zag, toute sorte de motif** sur les produits de couture ;
- **La longueur du point zigzag** doit être modifiable de 0 à 5 millimètres ;
- **Vitesse de broderie maximale** : au minimum 800 points/minute ;
- Avec **moteur électrique silencieux** à voltage : **220 Volts** ;
- Doit être livrée avec table graduée de dimensions minimales : **100 x 50 centimètres, avec bâti à roulettes** ;
- Détection automatique de la casse de fil et des pannes ;
- Doit être munie de **lumière LED incorporée** et d'un bouton **d'arrêt d'urgence** ;
- Doit être livrée avec guide d'utilisation, housse de protection et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° A.4: Formation sur les machines A.1, A.2 et A.3.**

Cette formation a pour objectif de faire apprendre aux bénéficiaires, les différentes **techniques de broderie**, notamment celles assistées par **logiciel**.

Elle doit être d'une durée minimale de **Neuf jours**.

La formation doit se dérouler dans les locaux des coopératives bénéficiaires (**trois jours pour chaque coopérative**).

**Payé au nombre de jours.**

## **B. Lot n° 2 : Machines à couture**

### **Prix n° B.1: Machine à coudre industrielle piqueuse complète, simple entrainement.**

#### **Caractéristiques indicatives :**

- Machine à coudre industrielle, à une aiguille, à point noué, à grande vitesse et à entraînement direct ;
- Doit permettre le piquage de divers tissus et borderies ;
- Doit être munie d'une table graduée avec tiroir, plateau en bois couvert ;
- Dimensions minimales de la table (Longueur x largeur) : 100 x 50 centimètres ;
- Doit être munie d'un crochet vertical ;
- Puissance minimale : 500 Watts ;
- Voltage : 220 Volts ;
- Dimensions minimales de la machine, hors tout, (Longueur x largeur x hauteur) : 60 x 20 x 50 centimètres ;
- Vitesse de couture minimale : 800 points/minute ;
- Epaisseur de couture minimale : 5 millimètres ;
- Longueur maximale du point : 5 millimètres au minimum ;
- Passage sous le pied presseur, au moins 9 millimètres ;
- Doit être munie de lumière industrielle ;
- Doit être livrée avec guide d'utilisation et tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en marche.

#### **Payé à l'unité.**

### **Prix n° B.2: Machine à coudre surjeteuse, 5 Fils.**

#### **Caractéristiques indicatives :**

- Avec moteur intégré ;
- Voltage : 220 Volts ;
- Doit être munie d'une table graduée avec tiroir ; plateau en bois couvert ;
- Dimensions minimales de plateau (Longueur x largeur) : 100 x 50 centimètres ;
- Avec bâti à roulette et freins ;
- Doit être munie de lumière industrielle ;
- Avec guide d'utilisation et tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en service.

#### **Payé à l'unité.**

### **Prix n° B.3: Machine à coudre surjeteuse, 4 fils.**

#### **Caractéristiques indicatives :**

- Avec moteur intégré ;
- Voltage : 220 Volts ;

- Doit être munie d'une **table graduée** avec tiroir et plateau en bois couvert ;
- Dimensions **minimales** de plateau (Longueur x largeur) : **100 x 50 centimètres** ;
- Avec un bâti à roulette et freins ;
- Doit être munie de **lumière industrielle** ;
- Avec guide d'utilisation et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.4: Machine à coudre surjeteuse 2,3,4 fils.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à coudre surjeteuse permettant de :
  - ✓ **Surfiler les bords des tissus**, pour réaliser des finitions évitant que les bords ne s'effilochent avec le temps ;
  - ✓ Réaliser des **ourlets roulés étroits** ;
- Avec **entraînement différentiel** ;
- Nombre de fils : **2, 3 ou 4 fils** ;
- **Largeur et longueur de point de surjet réglables** ;
- Longueur du point **minimale** : **au minimum 3 millimètres** ;
- Largeur du point **minimale** : **au minimum 3 millimètres** ;
- Le système d'enfilage doit être simplifié ;
- Vitesse de surjet **minimale** : **800 points/minute** ;
- Alimentation électrique : **220 Volts** ;
- Avec moteur intégré ;
- Dimensions **minimales indicatives** (Longueur x largeur x hauteur) : **30 x 35 x 30 centimètres** ;
- Doit être munie d'une **table graduée** avec tiroir, plateau en bois ;
- Dimensions **minimales** de la table (Longueur x largeur) : **100 x 50 centimètres** ;
- Doit être munie de **lumière industrielle** ;
- Doit être livrée avec guide d'utilisation et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en marche.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.5: Machine à coudre zig-zageuse, 4 fils.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à coudre **zig-zag** (positionneur gauche, centre, droite).
- Doit permettre la couture de divers **tissus et borderies**.
- Doit être munie d'une **table graduée** avec tiroir, plateau en bois ;
- Dimensions **minimales** de la table (Longueur x largeur) : **100 x 50 centimètres** ;
- Doit être munie d'un **crochet vertical** ;

- Avec option de **réglage de la longueur des points** ;
- **Entraînement en marche avant et en marche arrière réglable individuellement** ;
- Vitesse de couture **minimale : 800 points/minute** ;
- Epaisseur de couture **minimale : 5 millimètres** ;
- Longueur **maximale** du point : **5 millimètres au minimum** ;
- Largeur du point jusqu'à **9 millimètres au minimum** ;
- Passage sous le pied presseur, **au moins 9 millimètres** ;
- Voltage : **220 Volts** ;
- Doit être munie de **lumière industrielle** ;
- Doit être livrée avec guide d'utilisation et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en marche.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.6: Machine à coudre électronique.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à coudre **simple, électronique** ;
- Doit permettre de coudre, **toutes sorte d'ourlet, boutonnière, enroulement automatique... etc.**
- Doit être munie d'une commande de **contrôle de la vitesse**, permettant de définir la vitesse de couture ;
- Dimensions **minimales** de la machine (longueur x largeur x hauteur) : **30 x 14 x 25 centimètres** ;
- Doit disposer d'un **enfileur d'aiguille intégré**, d'une **canette supérieure à réglage rapide**, d'un **système d'enroulement automatique**, d'**ajustements d'aiguille** double et d'un **bras libre** pour coudre les poignets et les manches ;
- Doit être équipée d'un **écran LCD rétroéclairé**, et de **lumière LED incorporée** ;
- Avec des boutons de navigation faciles pour le choix des points ;
- Doit être livrée avec **table de travail graduée**, sur bâti industriel à roulette et freins réglable en hauteur et démontable ;
- Dimensions **minimales** de la table (Longueur x Largeur) : **100 x 50 centimètres** ;
- Doit être munie d'un bouton "**Marche / Arrêt / Arrêt d'urgence**" ;
- Avec **possibilité de coudre avec ou sans pédales** ;
- Doit être fournie avec les pédales adaptées ;
- Doit être livrée avec paquet des aiguilles adéquates, guide d'utilisation, housse de protection et tous les **accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

## Prix n° B.7: Table à repasser professionnelle à gaz

### Caractéristiques indicatives :

- Table complète pour **repassage des tissus, à gaz**;
- Avec **fer à repasser** et **générateur de vapeur**;
- Dimensions **minimales** du plateau de la table à repasser (Longueur x largeur): **100 x 30 centimètres**;
- **La table doit être pliante**;
- Puissance **minimale** de plateau: **500 Watts**;
- Puissance **minimale** d'aspiration: **100 Watts**;
- Puissance **minimale** soufflerie: **100 Watts**;
- Doit être dotée d'option de réglage de température de **30°C à 100°C au minimum**;
- Avec **au moins 2 hauteurs réglables**;
- Doit être munie d'une **pédale de mise en fonction aspiration**;
- Avec porte linge sous la table;
- Doit disposer d'un **plancher pour poser un générateur de vapeur**;
- Avec guide d'utilisation et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

Payé à l'unité.

## Prix n° B.8: Chaudière avec fer à repasser.

### Caractéristiques indicatives :

- Chaudière en **inox**, avec **fer à repasser** doté d'une semelle téflon anti-lustrage ;
- Volume **minimal** de la chaudière : **1,5 Litres** ;
- Doit être munie d'un interrupteur général ;
- Voltage : **220 Volts** ;
- Puissance **minimale** de la Chaudière : **900 Watts** ;
- Pression **minimale** : **3 Bars** ;
- Puissance **minimale** du fer électrique avec thermostat : **850 Watts** ;
- Préférentiellement avec une autonomie d'au moins 1 heure ;
- Poids **approximatif** de la chaudière : **6 Kilogrammes** ;
- Doit être accompagnée d'un **chariot avec roulette** ;
- Doit être livrée avec guide d'utilisation et tout **accessoire** nécessaire à la bonne mise en service.

Payé à l'unité.

## Prix n° B.9: Ciseau électrique, à lame verticale.

### Caractéristiques indicatives :

- Ciseau **électrique à lame verticale** pour coupe de toute sorte de tissu;
- Taille **minimale**: **8 pouces**;

- Puissance **minimale: 700 Watts;**
- Voltage: **220 Volts;**
- Avec guide d'utilisation et tous les **accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.10: Soudeuse de sachets, à pédale.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Soudeuse sur pied avec pédale mécanique ;
- Voltage : **220 Volts ;**
- Utilisable pour **soudage des sacs en matière plastique** thermosoudable ;
- Doit être munie d'une minuterie pour le réglage de temps de soudure ;
- Avec un voyant lumineux pour indiquer le cycle de soudage ;
- La barre de soudure doit être d'une longueur **d'au moins 40 centimètres ;**
- Largeur de soudure minimale : **2 millimètres ;**
- Avec guide d'utilisation et tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.11: Balance électronique professionnelle, portée : 50 Kg.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Balance électronique à plateau de pesée et colonne en **acier inoxydable ;**
- Dimensions indicatives minimales du plateau (Longueur x largeur) : **50 x 40 centimètres ;**
- Portée maximale indicative de pesée : **50 kilogrammes ;**
- Précision minimale indicative, de pesée : **5 grammes / kilogramme ;**
- Doit être muni d'un **afficheur à écran LCD rétroéclairé**, hauteur de chiffres minimale : **20 millimètres ;**
- Doit être munie des fonctions : Brut, Tare, Net, Mise à zéro, comptage, accumulation, contrôle de poids ;
- Température de fonctionnement : de 0°C à + 40 °C ;
- Alimentation par batterie rechargeable ; **autonomie minimale de 20 heures ;**
- Alimentation électrique : **220 Volts ;**
- Doit être livrée avec tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.12: Table en acier inoxydable, pour découpage des tissus.**

**Caractéristiques indicatives :**

- **Table complète, à plateau en bois renforcé, et pieds en acier inoxydable ;**
- Dimensions minimales (Longueur x largeur x épaisseur) : **200 x 100 x 4 centimètres ;**
- Diamètre minimal des pieds : **4 centimètres ;**

- Hauteur des pieds : **au minimum 1 mètre ; au maximum 1,2 mètres.**

**Payé à l'unité.**

**Prix n° B.13: Formation sur les machines B.1 ; B.2 ; ... ; B.11.**

La formation a pour objet de faire apprendre aux artisan(e)s bénéficiaires, les différentes techniques de couture, en utilisant les machines, objet de la **rubrique B.** du marché issu du présent appel d'offres.

Elle doit être d'une durée minimale de **trois jours.**

La formation doit se dérouler dans les locaux des coopératives bénéficiaires (**une journée pour chaque coopérative**).

**Payé au nombre de jours.**

### **C. Lot n° 3 : Machines à tricoter**

**Prix n° C.1: Machine rectiligne à tricoter, semi-automatique.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine à tricoter **rectiligne semi-automatique ;**
- Type de tricotage: **au moins Jacquard ;**
- Avec option de **changement automatique de fil bicolore ;**
- Doit être dotée d'un **panneau de programmation ;**
- Doit être **motorisée;** à voltage **220 Volts;**
- Puissance **minimale** de la machine: **1 Kilowatts;**
- La largeur de tricotage doit être **réglable** jusqu'à **120 Centimètres au minimum;**
- Dimensions **indicatives minimales**, de la machine (Longueur x Largeur x Hauteur): **150 x 50 x 100 Centimètres;**
- Avec guide d'utilisation, housse de protection et tous **les accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

**Payé à l'unité**

**Prix n° C.2: Machine rectiligne de tricotage automatique, assisté par ordinateur.**

**Caractéristiques indicatives :**

- Machine **rectiligne (plate) pour tricotage automatique, multi-couleurs ;**
- La machine doit permettre d'obtenir **toute forme de motifs désirés, à partir des fichiers numériques conçus sur ordinateur ;**
- Doit être munie **d'un port USB et/ou Port SD Card, pour transmettre les fichiers contenant les conceptions des motifs désirés ;**
- Doit être dotée d'un **panneau d'affichage et de contrôle sur écran LCD, avec menu de sélection de fichier, réglage de la vitesse, pause/reprise du travail ...etc ;**
- Nombre d'aiguille **minimal : 400 aiguilles sur deux lits d'aiguilles ;**

- Puissance **minimale** : **700 Watts** ; Voltage : **220 Volts** ;
- Largeur de tricotage : **course variable**, allant de **1 à 90 Centimètres** ;
- La vitesse de couture doit être **variable et ajustable**, d'**au moins 50 Centimètres / Seconde** ;
- La densité de points de tricotage (densité des tours ou boucles de fil), doit être d'**au moins 10 niveaux de densité, contrôlés électroniquement** sur chaque rangée ;
- Dimensions approximatives **minimales** de la machine (Largeur x Hauteur x Epaisseur) : **120 x 50 x 50 Centimètres** ;
- Doit être munie de **lumière LED** de fonctionnement ;
- Doit être doté d'un **dispositif d'arrêt d'urgence** ;
- Avec option de détection automatique de rupture de fil ou de pannes ;
- Doit être fournie avec guide d'utilisation, housse de protection contre la poussière et tous les **accessoires** nécessaires à la bonne mise en service.

#### **Payé à l'unité**

#### **Prix n° C.3: Formation sur les machines C.1 et C.2.**

La formation a pour objet de faire apprendre aux artisan(e)s bénéficiaires, les différentes **techniques de tricotage automatique**, notamment celles **assistées par ordinateur**, en utilisant les machines, objet du marché issu du présent appel d'offres.

Elle doit être d'une durée minimale de **trois jours**.

La formation doit se dérouler dans les locaux de la coopérative bénéficiaire.

#### **Payé au nombre de jours.**

**Article 25: BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATÉRIEL D'ARTISANAT AU PROFIT DES COOPÉRATIVES, DANS LES PROVINCES DE FIGUIG ET NADOR, EN TROIS LOTS :

**A. Lot n°1 : Machines à broder**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Total HT
A.1	Machine à broderie, à deux têtes, multi couleurs assistée par logiciel.	U	2		
A.2	Machine à broder monotête, multicolore, assistée par logiciel.	U	1		
A.3	Machine à broder Zig-Zag (Broderie Rbati).	U	2		
A.4	Formation sur les machines A.1, A.2 et A.3	J	9		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA (20%)</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

Fait à..... Le.....

(Signature et cachet du concurrent)

**B. Lot n°2 : Machines à coudre**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Total HT
B.1	Machine à coudre industrielle piqueuse complète, simple entrainement.	U	8		
B.2	Machine à coudre surjeteuse, 5 Fils.	U	1		
B.3	Machine à coudre surjeteuse, 4 fils.	U	1		
B.4	Machine à coudre surjeteuse 2, 3, 4 fils.	U	1		
B.5	Machine à coudre zig-zageuse, 4 fils.	U	1		
B.6	Machine à coudre électronique.	U	1		
B.7	Table à repasser professionnelle à gaz.	U	1		
B.8	Chaudière avec fer à repasser.	U	1		
B.9	Ciseau électrique, à lame verticale.	U	1		
B.10	Soudeuse de sachets, à pédale.	U	1		
B.11	Balance électronique professionnelle, portée : 50 Kg.	U	1		
B.12	Table en acier Inoxydable, pour découpage des tissus.	U	3		
B.13	Formation sur les machines B.1 ; B.2 ; ... ; B.11.	J	3		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA (20%)</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

Fait à..... Le.....

(Signature et cachet du concurrent)

**C. Lot n° 3 : Machines à tricoter**

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix Total HT</b>
<b>C.1</b>	Machine rectiligne à tricoter, semi-automatique.	<b>U</b>	<b>1</b>		
<b>C.2</b>	Machine rectiligne de tricotage automatique, assisté par ordinateur.	<b>U</b>	<b>1</b>		
<b>C.3</b>	Formation sur les machines C.1 et C.2.	<b>J</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA (20%)</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

Fait à..... Le.....

(Signature et cachet du concurrent)

Appel d'offres n° 01/DÉLIO/2023

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 01/DÉLIO/2023 en application de l'al 2 § 1 de l'article 16 et § 1 de l'article 17 et al. 3 § 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume.

**OBJET :** Fourniture, installation et mise en marche du matériel d'artisanat au profit des coopératives, dans les provinces de Figuig et Nador, en trois lots :

- ✚ Lot n° 1 : Machines à broder ;
- ✚ Lot n° 2 : Machines à coudre ;
- ✚ Lot n° 3 : Machines à tricoter.

Pour le concurrent :

Pour le Programme DÉLIO : *Pr*

**Mohamed MBARKI**  
**Directeur National**